



*Pôle communication
Tél. : 24 66 40*

Mardi 15 décembre 2020

DOSSIER DE PRESSE

Renégociation du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2017-2021 et prolongation jusqu'en 2022

Laurent Prévost, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et Thierry Santa, président du gouvernement, ont signé l'avenant bilatéral n°4 au contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie pour la période 2017-2021, mardi 15 décembre au gouvernement, en présence de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement en charge du budget.

La signature de cet avenant vient formaliser les engagements pris par l'État lors du dernier comité des signataires, au lendemain de la conférence économique et sociale organisée à l'initiative du président Thierry Santa, le 9 octobre 2019 à la Maison de la Nouvelle-Calédonie.

Les contrats de développement avec l'Etat sont tous prolongés d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Certains d'entre eux intègrent de nouveaux projets structurants d'envergure territoriale et relevant des priorités liées notamment aux politiques publiques dans le cadre de la trajectoire 5.0 portée par le ministère des Outre-mer pour un montant global de 9,4 milliards de francs supplémentaires.

L'ensemble des projets initialement inscrits au contrat de développement 2017-2021 a fait l'objet d'un examen rigoureux par les services du haut-commissariat et du gouvernement.

Ce travail a permis d'alléger la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie de 3,5 milliards de francs **en augmentant le taux de participation de l'État pour les opérations suivantes, pour ce qui reste à engager :**

- rénovation des sites de la de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEP) et création d'une structure éducative contenante : de 34,58 % à 75 % ;
- rénovation et agrandissement du musée de Nouvelle-Calédonie : de 30 % à 70 % ;
- accueil des croisiéristes (construction de structures d'accueil sur l'ancien quai des caboteurs, à Nouméa) : de 30 % à 66 %.



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE**

De nouvelles opérations ont pu être inscrites au contrat, d'une part avec les crédits redéployés, et d'autre part grâce à l'enveloppe financière complémentaire de 9,4 milliards de francs, dont 7,8 milliards au bénéfice de ce contrat bilatéral État/Nouvelle-Calédonie :

Dans le domaine de la santé :

- création d'une maison des adolescents (30 millions de francs), financé à 80 % par l'État et 20 % par la Nouvelle-Calédonie. Ce projet vise à déménager la structure CASADO vers le Médipôle dans des locaux du centre hospitalier spécialisé (CHS) afin qu'ils puissent bénéficier notamment du service d'urgence psychiatrique,
- participation à la mise en œuvre de la stratégie d'E-Santé de la Nouvelle-Calédonie (390 millions de francs), financée à 55 % par l'État et 45 % par la Nouvelle-Calédonie,

Dans le domaine de la prévention des risques et de la préservation de l'environnement :

- modernisation du réseau de radars météorologiques de Nouvelle-Calédonie à Koniambo et Nouméa (520 millions de francs), financé à 75 % par l'État et 25 % par la Nouvelle-Calédonie,
- surveillance du parc naturel de la mer de Corail (240 millions de francs), financé à 70 % par l'État et 30 % par la Nouvelle-Calédonie.
- sécurisation du barrage de la Dumbéa (600 millions de francs),
- études de faisabilité et dépollution des fonds marins de la rade de Numbo, dans le cadre du projet de Pôle d'excellence maritime qui sera situé à Port Numbo et rassemblera des chantiers navals (400 millions de francs).

Dans le domaine de l'aménagement du territoire :

- requalification et viabilisation du site de l'ancien hôpital Gaston-Bourret (400 millions de francs),

Dans le domaine culturel :

- rénovation du centre culturel Tjibaou (200 millions de francs),
- rénovation de la bibliothèque Lucien-Bernheim (1,1 milliard de francs),

Dans le domaine des infrastructures de transport :

- construction de la nouvelle aérogare de Lifou (1,25 milliard de francs),

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse :

- étude pour la réalisation de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (50 millions de francs), qui aura pour objet de prendre en charge les jeunes et les enfants ayant des difficultés psychologiques et des troubles du comportement,
- rénovation des lycées Jules-Garnier et Auguste-Escoffier (1,2 milliard de francs),
- études pour la localisation et la configuration d'un établissement public d'enseignement adapté de Nouvelle-Calédonie (50 millions de francs), dédié à la prévention du décrochage scolaire,
- rénovation des internats Do Neva de Houailou de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) et Bougainvilliers à Nouméa de la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP) (200 millions de francs),



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dans le domaine de la recherche :

- extension des infrastructures de l'Université de Nouvelle-Calédonie (pôle Pépite et Vectopôle dite Vallée grise de Nouville ; extension de l'antenne Nord - Campus de Baco, centre de recherche de Lifou), pour 509 millions de francs,
- agrandissement du Vectopôle (190,9 millions de francs), dédié à la recherche sur les arboviroses,
- acquisition d'équipements scientifiques - programme « Fil de l'eau » (28,6 millions de francs, financé à 80 % par l'État et 20 % par la Nouvelle-Calédonie).

Dans le domaine du sport :

- rénovation du site sportif de Magenta (1,6 milliard de francs) et restructuration pour répondre au mieux aux besoins des populations.

Au total, la part prise en charge par l'État initialement était de 4,5 milliards de francs (soit 31,4 %). Avec la signature de cet avenant, pour la période 2017-2022, la part prise en charge par l'État, avec les nouvelles opérations labellisées « Stratégie 5.0 » s'élève à 8,8 milliards de francs (soit 46,8 %).

* *
*